

Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 3 juillet 2006

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 3 juillet 2006 à 20 H 30 sur convocation en date du 23 juin 2006 signée Jean-Louis BAUDRON,

Etaient présents :

ALLAINES-MERVILLIERS : Mme DECORTE Marie-Madeleine, M. GOUACHE Jean-Michel
BARMAINVILLE : M.LEFEVRE Frédéric,
BAUDREVILLE : MM. DECOURTY Damien, PILLIAS Didier
GOMMERVILLE : MM. DORET Xavier, ROBERT Michel (suppléant), Melle BROSSARD Yolande (suppléante),
GOUILLONS : M.NEROT Lionel (suppléant),
INTRÉVILLE : MM. BRETON Bernard, SUREAU André, LAURENCOT Patrick (suppléant),
JANVILLE : M. BAUDRON Jean-Louis,
LE PUISET : MM. MORGEAT H, CHEVALLIER Martial,
LEVESVILLE-LA-CHENARD : M. DOUSSET François,
MEROUVILLE : M.GORON Yves,
OINVILLE-SAINTE-LIPHARD : MM.MAUPU Jacques, ROBICHON Claude,
POINVILLE : M DURAND Jean-Paul,
ROUVRAY-SAINTE-DENIS : M.GERMAIN Jean-Jacques
SANTILLY : M. BIZOUARNE Jules, Mme CAQUOT Micheline, M.SCURI Marcel (suppléant),
TRANCRAINVILLE : M..PESCHARD François,

Absents excusés :

BARMAINVILLE : Mme JAQUEMET Véronique,
JANVILLE : M.BAZIN Raymond,
MEROUVILLE : M.COUTURIER Gérard,
ROUVRAY SAINT DENIS : Mme SEVESTRE

Secrétaire de séance : Mme DECORTE Marie-Madeleine,

1/ Développement économique :

- Plan de financement de la zone du Boël à Janville

2/ Gymnase :

- Choix de l'assurance dommage ouvrage
- Marché de travaux : choix des entreprises et signature des marchés

3/ SPANC :

- Informations
- Délibération pour subvention du Budget Général vers le Budget SPANC

4/ Jeunesse :

- Accueil périscolaire de Baudreville : coût des travaux
- Plan de financement
- Choix du prestataire pour la gestion des centres de loisirs

5/ Finances

- Décision modificative et virements de crédits
- Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 h 40.

Mme DECORTE Marie-Madeleine est nommée secrétaire de séance.

Les membres présents sont invités à voter l'approbation du compte-rendu de la séance du 22 mai 2006 adressé aux conseillers communautaires le 23 juin 2006.

Le Procès Verbal du conseil communautaire du 22 mai 2006 sera complété de la manière suivante :

Etaient Présents :

GOUILLONS : MM.MAISON Philippe, WIELGOCKI Richard, NEROT Lionel,

Le Procès-Verbal du conseil communautaire du 22 mai 2006 est accepté à l'unanimité.

1/ Développement économique :

- Plan de financement de la zone du Boël à Janville

Suite à l'attribution de la Dotation de Développement Rural par le Préfet, le plan de financement de la zone du Boël doit être ajusté.

Extension et requalification de la zone du Boël

Plan de financement

Prix de vente du terrain au m ² HT	9.00 €
Surfaces terrains commercialisables	55 470 m ²
Recette du terrain commercialisable	499230 €

Dépenses	HT	Recettes	HT
Total des dépenses pour viabilisation de l'extension	831 553 €	DDR	250 000 €
Coût de la requalification de la première partie de la zone	330 637 €	Conseil Général (43.70%)	581 495 €
Frais d'acquisition, notaire et impôt	168 535 €	Fonds de concours communal	0 €
		Ventes terrains commercialisables	499 230 €
Total des dépenses	1 330 725 €	Total des recettes	1 330 725 €

Monsieur Pillias demande si le problème de la concession d'aménagement avec la SAEDEL a été solutionné ?
Le Président rappelle que lors de la visite du Préfet du 19 juin 2006, la question du versement de la DDR à une société d'économie mixte a été abordée. La réponse du Préfet en la matière fut sans ambiguïté : le versement de la DDR ne se fait qu'au bénéfice d'une collectivité territoriale.

Une des solutions possibles est l'acquisition du foncier par la Communauté de Communes de la Beauce de Janville pour justifier des dépenses.

DECISION : Le Conseil accepte le nouveau plan de financement et autorise le Président à déposer les dossiers de subventions nécessaires à l'opération.

2/ Gymnase :

- Marché de travaux : choix des entreprises et signature des marchés

1/ Choix des entreprises par lot :

Le Président présente à l'assemblée le rapport qu'il a présenté à la commission d'appels d'offres du 19 juin 2006.

En tant que Personne Responsable du Marché, le Président a proposé à la commission, un classement des entreprises pour chacun des lots. Pour chacun des lots, elle a décidé de retenir l'entreprise classée première (voir procès-verbal de la commission).

Le montant prévisionnel de construction du gymnase était de 1580 000 € HT et le coût de l'opération était de 1 905100 € HT.

Après ouverture des offres et ayant retenu les offres économiquement les plus avantageuses, le coût de l'opération s'élève à 1 979 700 € HT. (voir tableau joint)

Monsieur Bizouarne demande en quoi consiste le travail de la SAEDEL dans cette opération ?

Le Président explique que la SAEDEL est l'assistant à la maîtrise d'ouvrage et donc participe au montage des consultations pour les bureaux d'études. Elle suit également le chantier et se positionne comme interlocuteur entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

Monsieur Gouache demande à quel stade en sont les différentes demandes de financement ?

Le Président répond qu'à ce jour, le projet serait financé à 75-76 % par les aides publiques.

Monsieur Durand demande si d'autres surprises sont à venir ?

Le dossier a été étudié de manière approfondie pour arriver à ce résultat.

Monsieur Bizouarne demande si le matériau « rétifé » demande beaucoup d'entretien et la surface du bardage bois de l'édifice ?

Au bout de 10 ans, il faut prévoir l'application d'un produit de traitement du bois. Aucune préparation du support n'est nécessaire pour son application.

DECISION : Le Conseil autorise le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises choisies par la commission d'appels d'offres et décide d'augmenter l'enveloppe budgétaire pour cette opération qui s'élève dorénavant à 1 979 700 € HT soit 2 367 750€ TTC.

- **Choix de l'assurance dommage ouvrage :** voir analyse en annexe

En conclusion, la proposition SMA BTP constitue l'offre la mieux-disante :

- le taux de cotisation est le plus bas (1,14 %)

- les montants couverts par les garanties « Bon fonctionnement » et « Dommages immatériels » sont les plus élevés, respectivement 458 000 € et 229 000 €.

DECISION : Le Conseil accepte à l'unanimité, l'offre SMABTP et autorise le Président à signer les documents nécessaires.

Les travaux du gymnase vont débiter la 3^{ème} semaine de juillet et le Président demande si des élus seraient volontaires pour suivre les travaux.

3/ SPANC :

- Informations : la réunion de lancement du diagnostic avec les maires, la commission aménagement urbanisme et le bureau d'études SNE Quantitec a eu lieu le 26 juin.

3 réunions publiques :

❖ 5 juillet : Gommerville, Gouillons, Baudreville, Levesville La Chenard

❖ 10 juillet : Janville, Allaines Mervilliers, Poinville, Santilly

❖ 13 septembre : Mérouville, Intréville, Rouvray Saint Denis, Barmainville, Oinville Saint Liphard, Trancrainville,

Le Président rappelle les demandes de subvention qui ont été effectuées auprès de l'Agence de L'Eau (60 % du coût TTC du diagnostic) et du Conseil Général (20 %).

- Délibération pour subvention du Budget Général vers le Budget SPANC

Lors du budget 2006, une participation du budget général au budget SPANC de 15 000 € avait été votée mais une délibération est nécessaire pour effectuer l'opération comptable.

DECISION : Le Conseil accepte, à l'unanimité, le versement de 15000 € du budget général vers le budget SPANC et autorise le Président à effectuer cette opération comptable.

4/ Jeunesse :

- Accueil périscolaire de Baudreville : coût des travaux

<i>Dépenses</i>	<i>HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>HT</i>
Acquisition et installation de 4 modules (Touax)	33 798.00 €	CAF (60 % du montant HT des travaux)	30 443.34 €
Construction d'une coursive (MTA)	6 786.00 €	Autofinancement	10 295.57 €
Travaux de maçonnerie pour la plate-forme (entreprise Denizet)	3 176.61 €	Réserve Parlementaire (M.Cornu)	10 000.00 €
Electricité- alarme (entreprise Girouard)	1 841.30 €		
Plomberie (Sanitherm 28)	637.00 €		
Maîtrise d'oeuvre (M.Flamand)	4 500 €		
TOTAL	50 738.91 €	TOTAL	50 738.91 €

DECISION : *Le Conseil accepte à l'unanimité, le plan de financement présenté ci-dessus et autorise le Président à déposer les demandes de subvention auprès des partenaires pour ce projet.*

Monsieur Decourty demande si l'équipement sera opérationnel début septembre et si non, quelle est la solution envisagée ?

Le Président estime qu'il faut être optimiste et que l'objectif est d'être prêt pour septembre.

- **Choix du prestataire pour la gestion des centres de loisirs sans hébergement à Baudreville et à Janville à partir du mois de septembre 2006.**

Une consultation a été lancée le 22 juin et les offres étaient attendues pour le 3 juillet à 12 h. Une publication dans l'Echo Républicain, sur le site de l'AM 28 et un affichage ont été réalisés pour la publicité.

De plus, le cahier des charges a été envoyé à l'association Familles Rurales et à l'association PEP 28.

Cette dernière a été la seule à déposer une offre.

Leur dossier comprend leur projet éducatif, leur mode de fonctionnement, leur moyen, leur référence et des budgets prévisionnels pour les centres de loisirs de Baudreville et de Janville.

Avec le subventionnement CAF, il faut compter une participation de la collectivité par an et par enfant (accueil périscolaire, mercredi, petites vacances, et un mois de centre de loisirs d'été) : 660 €.

DECISION : *Le Conseil, accepte, à l'unanimité de retenir les PEP 28 comme gestionnaire des centres de loisirs et autorise le Président à signer les documents nécessaires.*

5/ Finances

- Décision modificative

Sens	Imputation	Libellé	Montant
Fonctionnement			
D	01 022	Dépenses imprévues	-70 000.00 €
D	01 023	Virement à la section d'investissement	50 000.00 €
D	421 62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	20 000.00 €
Investissement			
R	01 021	Virement de la section de fonctionnement	50 000.00 €
D	421 21318	Autres bâtiments publics	50 000.00 €
R	421 1318	Subventions CAF	15 000.00 €

DECISION : *Le Conseil accepte à l'unanimité cette décision modificative*

Information : virements de crédits

Sens	Imputation	Libellé	Montant
D	020 6132	Locations immobilières	- 1700.00 €
D	020 60632	Fournitures de petit équipement	1 000.00 €
D	020 6236	Catalogues et imprimés	200.00 €
D	020 6261	Frais d'affranchissement	500.00 €
D	020 6182	Documentation générale et technique	-150.00 €
D	020 6156	Maintenance	50.00 €
D	020 6188	Autres frais divers	100.00 €
D	812 6554	Contributions aux organismes de regroupement	-600 000.00 €
D	812 65735	Groupements de collectivités	600 000.00 €

- **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

3 propositions ont été demandées (Dexia Crédit Local, Crédit Agricole, Crédit Mutuel) (document joint)

DECISION : *Le Conseil accepte à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole et autorise le Président à signer les pièces nécessaires.*

Informations : les rapports d'activités des syndicats sont disponibles à la communauté de communes.

Délibérations du SMAFEL et du groupement de commandes PLU : à transmettre à la communauté de communes.